

Corrigé et barème – Du Prince de la Renaissance au roi absolu (François Ier, Henri IV, Louis XIV)

L'affirmation de l'État monarchique en France du XVI^e au XVII^e siècle : Marignan et Villers-Cotterêts, guerres de religion et édit de Nantes, Versailles et absolutisme

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Histoire 5^e

Exercice 1 – Définir avec précision

(4 pts)

- a) La protection et le financement des artistes, savants et écrivains par un puissant, qui en tire du prestige. (1)
- b) Un protestant français du XVI^e-XVII^e siècle, le plus souvent calviniste. (1)
- c) Un régime où le roi détient tous les pouvoirs sans les partager, et les tient de Dieu seul. (1)
- d) Un agent nommé et révocable par le roi, envoyé dans une province pour faire appliquer ses ordres (justice, police, finances). (1)

Erreur fréquente — « Absolu » ne signifie pas « tyrannique » ni « tout-puissant » : le mot dit que le roi n'est soumis à aucune autorité humaine.

Exercice 2 – Repérage chronologique

(4 pts)

- a) Villers-Cotterêts → Saint-Barthélemy → édit de Nantes → révocation. (1)
- b) 1539 · 1572 · 1598 · 1685. (1)
- c) 87 ans (1598 → 1685) ; signé par Henri IV, révoqué par Louis XIV. (1)
- d) François I^{er}, qui règne au XVI^e siècle (1515-1547). (1)

Attention — Henri IV est le premier Bourbon : ne le range pas parmi les Valois, la dynastie qui s'éteint avec Henri III en 1589.

Exercice 3 – Analyse de document

(4 pts)

- a) Des mémoires (récit à la première personne) écrits par Louis XIV pour son fils, le Dauphin ; la mort de Mazarin en mars 1661 ouvre le règne personnel. (1)
- b) « des yeux de maître » ; « rien n'étant plus indigne que de voir d'un côté toutes les fonctions et de l'autre le seul titre de roi ». (1)
- c) Le cardinal Mazarin ; le surintendant Fouquet sera arrêté en septembre 1661 et emprisonné à vie. (1)
- d) Celle d'un roi qui gouverne seul, met de l'ordre et contrôle tout : il justifie l'absolutisme et donne un modèle à son héritier. Le texte embellit sans doute la réalité. (1)

Le point clé — Un souverain qui écrit ses propres mémoires se met en scène : distingue ce qu'il *fait* de ce qu'il *veut faire croire*.

Exercice 4 – Vrai ou faux ? Corrige ce qui est faux*(4 pts)*

- a) Faux : l'ordonnance de Villers-Cotterêts impose le **français** à la place du latin, pour que les actes soient compris des sujets. (1)
- b) Faux : le culte protestant n'est autorisé que dans les lieux où il existait déjà et dans les places de sûreté ; Paris en est exclu. (1)
- c) Faux : les états généraux ne sont pas réunis entre 1614 et 1789 ; Louis XIV gouverne avec ses conseils et ses intendants. (1)
- d) Faux : Ravaillac est un **catholique** fanatique, qui juge le roi trop favorable aux protestants. (1)

Repère — Pour corriger une affirmation fausse, ne te contente pas de « faux » : remplace l'élément erroné par le bon et justifie.

Exercice 5 – Développement construit — l'affirmation du pouvoir royal *(4 pts)*

- a) Attendu : une introduction qui situe les trois rois (XVI^e-XVII^e s.) et annonce le plan chronologique. (1)
- b) Ex. : Concordat de Bologne 1516 (nomination des évêques), Villers-Cotterêts 1539 (le français dans les actes) ; Chambord, Léonard de Vinci, lecteurs royaux. (1)
- c) Ex. : guerres civiles 1562-1598, abjuration 1593, édit de Nantes 1598 imposé par le roi comme compromis ; Sully et le redressement des finances. (1)
- d) Ex. : règne personnel sans premier ministre (1661), intendants, Versailles (1682) pour surveiller la noblesse, arts au service de la gloire, religion unique (1685). Conclusion : le roi concentre peu à peu tous les pouvoirs. (1)

Méthode — Dans un développement construit, chaque partie commence par l'idée (le roi contrôle...), puis vient l'exemple daté qui la prouve.